Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 31 mars 1998 et de la publication le 31 mars 1998
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/98
DELIBERATION N° 98/03/312

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : BILAN DE L'ENGAGEMENT TRIENNAL

Le Conseil Municipal,

VU la Loi d'Orientation pour la Ville du 13 juillet 1991, modifiée par la Loi sur la diversité de l'Habitat du 21 janvier 1995,

VU les décrets du 22 mai 1992 sur les Programmes Locaux de l'Habitat (P.L.H.) et du 9 mai 1995 pris pour l'application de la loi sur la diversité de l'Habitat,

VU la décision du Conseil Municipal en date du 28 septembre 1994 et celle de la commune de Crosne en date du 26 septembre 1994, de confier au S.I.V.U. Yerres-Crosne la réalisation d'un P.L.H.,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.V.U. Yerres-Crosne en date du 28 décembre 1994 décidant l'élaboration d'un P.L.H.,

VU le porter à connaissance de M. le Préfet de l'Essonne en date du 11 septembre 1995,

VU les groupes de travail qui se sont réunis les 23 février et 9 mai 1995,

CONSIDERANT que la commune dispose de moins de 20 % de logements sociaux au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement de 1994 et de moins de 18 % de ménages bénéficiaires d'aides au logement,

CONSIDERANT que la commune a choisi l'élaboration d'un P.L.H. et la réalisation de logements sociaux à hauteur de 1 % des résidences principales et 9 % du nombre de logements construits sur les dix dernières années, soit 120 logements,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 1995 et celle de la commune de Crosne en date du 6 novembre 1995 optant pour un engagement triennal dans le cadre du P.L.H.,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de la commune d'Yerres et celui de la commune de Crosne ont donné, le 21 décembre 1995, un avis favorable au projet de P.L.H. tel qu'arrêté par le Comité Syndical du S.I.V.U. en date du 21 décembre 1995,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.V.U. en date du 26 décembre 1995 arrêtant le projet de P.L.H. suite aux avis des conseils municipaux des communes adhérentes (Yerres-Crosne),

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.V.U. en date du 28 décembre 1995, adoptant le P.L.H. suite aux avis favorables de M. le Préfet de l'Essonne et du Conseil Départemental de l'Habitat,

CONSIDERANT qu'a ce jour, la ville a réalisé 171 logements qui sont les suivants :

- 30 logements locatifs par le « Résidence Urbaine de France », avenue de l'Abbaye et impasse du Moulin (27 P.L.A. et 3 P.L.A.T.S.),
- 30 logements locatifs P.L.A.T.S. par le « Logement pour Tous », 25/27 rue René Coty,
- 10 logements en individuel P.L.A.T.S. par le « Logement pour Tous », 25/27 rue René Coty,
- 5 logements collectifs en P.L.A.T.S. par le « Logement pour Tous », rue Pierre Guilbert,
- 38 logements individuels en P.L.A. et 5 logements en P.L.A.T.S. par le « Logement Français », allée de la Ferme Henri, rue Raymond Poincaré,

CONSIDERANT d'une part que dans ce décompte, les P.L.A.T.S. comptent double et que d'autre part, le surplus de 51 logements sera reporté sur l'engagement triennal à venir,

CONSIDERANT que l'engagement triennal arrivé à son terme le 31 décembre 1997 est positif,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Environnement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REÇU LE
31 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

ACTE le bilan positif de l'engagement triennal 1995, 1996 et 1997

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Service URBANISME
N/Réf. : MC/AM/06.03.98

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
BILAN 1997

Les actions à mener, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat YERRES-CROSNE approuvé par délibération du Comité Syndical, le 28 Décembre 1995, sont définies au document du Programme Local de l'Habitat, au titre II sous forme de 7 fiches descriptives, sur lesquelles chaque commune doit faire annuellement son bilan sur chacune d'elles.

◆ ◆ ◆

FICHE N° 1 :

Réalisation de logements sociaux permettant de diversifier l'offre, notamment en direction des jeunes et des populations défavorisées.

A ce jour, la Ville d'YERRES a réalisé 171 logements - *les logements P.L.A.T.S. comptant double* -, dont voici la liste :

- **30 logements locatifs par la** ***« Résidence Urbaine de France »,*** Avenue de l'Abbaye et Impasse du Moulin (27 P.L.A. et 3 P.L.A.T.S.),
- **30 logements locatifs P.L.A.T.S. par le** ***«Logement pour Tous »,*** 25/27, Rue René Coty,
- **10 logements en individuel P.L.A.T.S. par le** ***«Logement pour Tous »,*** 25/27, Rue René Coty,
- **5 logements collectifs en P.L.A.T.S. par le** ***« Logement pour Tous »,*** Rue Pierre Guilbert,
- **38 logements individuels en P.L.A. et 5 logements en P.L.A.T.S. par le** ***« Logement Français »,*** Allée de la Ferme Henri, Rue Raymond Poincaré.

Compte tenu de la réalisation de P.L.A.T.S., la Ville d'YERRES a un surplus de 51 logements qui sera reporté sur le prochain engagement.

◆

FICHE N° 2 :

Réhabiliter les cités HLM *« La Sablière »* et *« Le Belvédère »*, à Yerres.

L'opération de réhabilitation pour *« La Sablière »* fait l'objet d'une programmation PALULOS pour 1998.

Quant à la cité *« Le Belvédère »*, il s'agit d'une action à suivre afin que son entretien soit effectué régulièrement.

◆

FICHE N°3 :

Maintenir un dispositif de veille sur la copropriété des *« Maisons du Moulin »*.

Cette action concerne la Ville de Crosne.

◆

FICHE N°4 :

Requalifier les centres villes et les pôles attractifs.

Dans le Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'YERRES,
Rendu public le 3 Octobre 1997,
Opposable au tiers le 4 Novembre 1997,
Les moyens retenus pour la revitalisation du centre ville sont les suivants :

☞ **L'objectif principal est de favoriser l'émergence d'un projet suivant un plan d'ensemble précis.**

Ce projet centre ville s'articule autour de la création d'un nouvel espace public planté, s'étendant à flanc de coteaux, dans le prolongement de la Rue Marc Sangnier.

Les travaux sont en cours de réalisation.

Le projet se traduira par la création d'une place agréable et animée qui fait actuellement défaut dans le centre ville.
Cette place reliera l'Eglise et l'Ecole du Centre.

La Mairie sera accessible, depuis cet espace public, grâce à un cheminement piéton créé à l'arrière du bâtiment de la Poste.

L'Eglise sera dégagée, un véritable parvis sera créé.

L'Ecole du Centre a été restructurée. Les classes sont regroupées dans la partie située, Rue Jacques Bouty, et un bâtiment complémentaire sera construit.

Un nouveau parking, situé dans le prolongement de l'Ecole, en cours de réalisation, facilitera le stationnement des parents d'élèves et renforcera les possibilités offertes en parkings dans le centre ville.

Ce dernier vient en complément de celui réalisé sur la propriété Calmette.

S'ajouteront aussi, aux nouvelles places de stationnement créées, celles de la Rue de l'Abbé Moreau.

Le projet prévoit également la préservation du bâtiment de la Poste.

Entre la Poste et la Rue de l'Eglise, il est prévu la construction de deux bâtiments.

Un permis de construire est déjà délivré pour l'un d'eux. Sa hauteur est limitée à un rez-de-chaussée + un étage + un niveau de combles. Il accueillera 19 logements en accession à la propriété, des commerces et des services.

L'autre bâtiment, accessible depuis la Rue Cambrelang, accueillera principalement des logements sociaux.

Entre la Poste et la Mairie, le bâti est dans un état variable, plus ou moins bon.
Des études vont être entreprises sur leur devenir.

L'objectif du Plan d'Occupation des Sols est donc de favoriser la mutation par la démolition des bâtiments vétustes et la construction de logements nouveaux, tout en préservant le Parc de la Mairie, et en conservant certains bâtiments dont l'état ne nécessite pas de rénovation.

Ces actions s'inscrivent dans un souci d'améliorer la qualité de vie, en réorganisant le centre ville, pour le rendre plus fonctionnel, plus agréable et plus animé, - *attendu depuis de nombreuses années par les Yerrois* -. Ces mêmes actions auront des effets positifs sur le commerce, - *effets déjà ressentis grâce aux réalisations en cours* -.

Les constructions anciennes seront mises en valeur, les espaces vides ou dégradés, remplacés par des bâtiments et des espaces publics de qualité.

◆

FICHE N° 5 :

Agir sur la structuration du réseau de transports en commun.

Une réflexion intercommunale doit être entreprise avec les partenaires concernés : Etat, Syndicat des Transports Parisiens, Conseil Régional, Conseil Général et Communes limitrophes.

◆

FICHE N° 6 :

Permettre le stationnement des gens du voyage, dans des conditions satisfaisantes.

Le stationnement des gens du voyage est actuellement assuré sur un emplacement destiné à un autre usage.

Afin de permettre la réalisation d'emplacements de stationnement sur des secteurs plus appropriés, des études pour une programmation intercommunale, - *regroupant les partenaires suivants : Etat, Conseil Général, Associations spécialisées, Caisse des Dépôts et Consignations (F.S.H.), Communes limitrophes* -, va être engagée.

◆

FICHE N° 7 :

Organiser la gestion et le suivi de la politique de l'habitat.

Le suivi de la politique de l'habitat est assuré par le personnel communal de l'URBANISME, en liaison avec le personnel du service Logement.

◆

Identification spatiale des objectifs de construction de logement locatif aidé sur les 5 ans du Programme Local de l'Habitat :

Rappel des objectifs de réalisation d'opérations locatives aidées pour YERRES, soit : **30 logements par an pendant 5 ans**, - *à ce jour, réalisés* -.

◆

La Ville d'YERRES a donc respecté les objectifs de son engagement triennal relatif au Programme Local de l'Habitat la concernant.
Elle possède, en effet, une avance de 51 logements pour le prochain engagement, dont le porter à connaissance de Monsieur le Préfet sera adressé en mai ou juin 1998.

◆ ◆ ◆

Fait à YERRES, le 07 Mars 1998,

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.